

Sous la direction de
Véronique Le Goaziou et Laurent Mucchielli

Quand les banlieues brûlent...

Retour sur les émeutes
de novembre 2005



La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

ISBN 2-7071-4855-5

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel **À La Découverte**. Vous pouvez également nous contacter sur notre site **www.editionsladecouverte.fr**.

© Éditions La Découverte, Paris, 2006.

Introduction générale

Les émeutes de novembre 2005 : les raisons de la colère

LAURENT MUCCHIELLI

AVEC LA PARTICIPATION DE ABDERRAHIM AÏT-OMAR

L'histoire de France est rythmée par des soulèvements populaires qui ont parfois contribué à écrire la « grande histoire »¹. Toutefois, chacun s'accorde à considérer que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les contestations sociales et politiques sont de plus en plus rares, de plus en plus institutionnalisées (par le biais des partis politiques ou par celui des syndicats ou d'autres associations représentant des intérêts catégoriels) et de moins en moins violentes. À l'exception des « événements de Mai 68 » et indépendamment de l'activité des mouvements autonomistes (essentiellement en Corse), la V^e République aura vécu dans une relative quiétude de la fin des années 1950 à la fin des années 1980.

Voici toutefois un quart de siècle que la société française connaît à nouveau des processus émeutiers liés à ce qu'il faut bien appeler le phénomène de ghettoïsation, processus caractérisés par des incendies de véhicules et par les affrontements nocturnes qui en découlent entre des groupes de jeunes (en majorité issus de l'immigration et sans travail) et les forces de l'ordre². Le phénomène est officiellement repéré pour la

1. C. TILLY, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris, 1986.

2. Pour un historique général des « problèmes des banlieues françaises », cf. C. BACHMANN, N. LEGUENNEC, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996.

6 *Quand les banlieues brûlent...*

première fois en juillet 1981 à Vénissieux, en banlieue lyonnaise, dans la ZUP des Minguettes, où près de 200 voitures sont incendiées durant l'été. À l'époque, l'on parle des « rodéos des Minguettes » pour qualifier ces provocations juvéniles et ces confrontations avec la police. L'événement est cependant suffisamment important dans le débat public pour que le gouvernement socialiste de l'époque crée le dispositif de prévention « anti-été chaud » pour occuper les jeunes désœuvrés durant les étés suivants. C'est seulement à partir de 1990 que l'expression « émeute » est employée, à la suite d'événements d'une ampleur beaucoup plus grande (incendies de véhicules mais aussi de bâtiments, pillages de magasins, affrontements opposant plusieurs centaines de personnes et faisant des blessés) survenus d'abord dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin (banlieue lyonnaise) à la suite de la mort d'un jeune dans un choc entre une moto et un véhicule de police, puis dans le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie (banlieue parisienne) quelques mois plus tard, après la mort d'un jeune lors de sa garde à vue au commissariat. Ces émeutes auront un grand retentissement dans le débat public. Elles conduiront le gouvernement de nouveau socialiste de l'époque, d'une part à créer un ministère de la Ville chargé de coordonner une « politique de la ville » (dite « anti-ghettos »), d'autre part à organiser de nouveaux outils répressifs (création des brigades anti-criminalité³, création d'un nouveau service au sein des Renseignements généraux, chargé d'étudier ces violences contre les institutions et de prévenir les processus émeutiers) pour lutter contre ce que l'on appela dès lors de manière générale les « violences urbaines ».

Depuis ce tournant des années 1990-1991, et malgré cette politique de la ville, les émeutes urbaines sont devenues chroniques dans la société française. Citons l'émeute de la cité des Fontenelles à Nanterre (septembre 1995), celle du quartier Saint-Jean à Châteauroux (mai 1996), celle de Dammarie-les-

3. Les BAC sont des unités composées essentiellement de jeunes gardiens de la paix intervenant surtout dans les « quartiers sensibles », la nuit et en civil, à la recherche du flagrant délit.

Lys en Seine-et-Marne (décembre 1997), celle du Mirail à Toulouse (décembre 1998), celle de Vauvert dans le Gard (mai 1999), celle des quartiers de la Grande Borne à Grigny et des Tarterêts à Corbeil-Essonnes (septembre 2000), celle du quartier de Borny à Metz (juillet 2001), celle de Vitry-sur-Seine (décembre 2001), celle des Mureaux dans les Yvelines (janvier 2002) ou encore celle du quartier de Hautepierre à Strasbourg (octobre 2002).

Depuis trois ans, le gouvernement affichait un bel optimisme face au recul officiel de ces « violences urbaines ». Or voici que, durant l'hiver 2005, la France a connu les plus importantes émeutes de toute son histoire contemporaine.

Les plus importantes agitations sociales et politiques depuis Mai 68 ?

Que s'est-il passé en France entre le 27 octobre et le 17 novembre 2005 ? S'exprimant sur CNN le 29 novembre, le Premier ministre Dominique de Villepin préférait parler de « troubles sociaux » que d'« émeutes ». Et, s'adressant à un pays qui gardait en mémoire les émeutes de Los Angeles en 1992, et leurs 54 morts, il soulignait que ces « troubles sociaux » n'avaient entraîné aucun décès en France.

De fait, le bilan humain de ces trois semaines est particulièrement modéré⁴. Contrairement à ce que le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, suggéra à plusieurs reprises, il n'y avait pas de lien direct entre ces événements et le meurtre d'un photographe à Épinay-sur-Seine, le 27 octobre, ni celui d'un retraité à Stains, le 7 novembre. La principale victime fut cette femme handicapée de 56 ans qui, le 2 novembre, fut gravement brûlée lors de l'attaque d'un bus à Sevran (Seine-Saint-Denis), parce qu'elle ne put pas sortir comme les autres

4. Concernant le déclenchement et le déroulement des émeutes, nos informations sont tirées du dépouillement de l'intégralité des dépêches AFP concernant les émeutes (environ 3 000) et d'une sélection de la presse quotidienne nationale. Les autres sources d'informations sont présentées dans le fil du texte.

8 *Quand les banlieues brûlent...*

passagers avant que des individus ne jettent une bouteille d'essence à l'intérieur. Parmi les très importantes forces de l'ordre mobilisées (sans doute plusieurs dizaines de milliers de policiers et gendarmes sur l'ensemble des vingt et une nuits), le ministère de l'Intérieur annonça 201 blessés (195 policiers et 6 gendarmes), mais pour la plupart légers : seuls 10 d'entre eux sont mis en incapacité temporaire de travail pendant plus de dix jours. Ajoutons 26 pompiers blessés. Du côté des émeutiers, il n'existe aucun bilan officiel, mais les services d'urgence des hôpitaux publics n'ont signalé aucun afflux massif de blessés durant cette période. Il est donc probable que les nombreux tirs de *flashballs* et de grenades lacrymogènes effectués par les forces de l'ordre n'ont pas occasionné beaucoup de blessures graves. Et ceci est sans doute lié au mode opératoire des jeunes émeutiers qui ont davantage procédé par actions de petits groupes très mobiles, plutôt que par grands affrontements frontaux avec les forces de l'ordre. Il est également probable que celles-ci ont fait preuve de retenue, surtout après l'émoi provoqué par le tir d'une grenade lacrymogène en direction de la mosquée Bilal à Clichy-sous-Bois le 30 octobre au soir.

Le bilan matériel est nettement plus lourd. Selon le ministère de l'Intérieur, près de 10 000 véhicules particuliers ont été incendiés et quelque 30 000 poubelles. Plusieurs centaines de bâtiments publics (en majorité des établissements scolaires, mais aussi des équipements sportifs, des mairies, quelques trésoreries et quelques postes de police) ont été soit dégradés, soit partiellement ou totalement incendiés. Une centaine d'entreprises ont été également touchées pour la seule région parisienne. La RATP estime que quelque 140 bus ont été caillassés et plusieurs dizaines partiellement ou totalement incendiés. La Poste signale une centaine de véhicules incendiés sur la France entière. Les véhicules des forces de l'ordre et des pompiers ont également subi plusieurs dizaines de milliers de jets de pierres et projectiles divers, beaucoup plus rarement de cocktails Molotov. Enfin, près d'une vingtaine de lieux de culte (églises, mosquées, synagogues) ont été endommagés. Au total, à la fin du mois de novembre, la Fédération française des sociétés d'assurance estimera la fac-

Introduction générale **9**

ture à environ 200 millions d'euros (dont 20 % pour les propriétaires privés et 80 % pour les collectivités territoriales), 250 millions selon la Mutuelle des collectivités locales et selon le rapport des RG dont nous reparlerons.

Sur le plan judiciaire, le bilan est également très lourd. Selon celui établi fin novembre par le ministère de l'Intérieur, les forces de l'ordre ont procédé à quelque 4 800 interpellations, débouchant sur 4 400 gardes à vue et 763 mises sous écrou. Le nombre d'interpellations sera revu à la hausse mi-décembre, avec 5 200 interpellations et 800 personnes écrouées, chiffres sans doute définitifs. De son côté, le ministère de la Justice annoncera fin novembre l'emprisonnement de près de 600 personnes (489 majeurs et 108 mineurs), la plupart suite à des condamnations à de la prison ferme prononcées en comparution immédiate. Et ce bilan s'alourdit certainement depuis cette date, à mesure qu'aboutissent les enquêtes judiciaires ouvertes durant les événements.

Jamais des processus émeutiers n'avaient connu en France une telle durée et n'avaient pris une telle extension géographique. Durant trois semaines, ce sont près de 280 communes qui ont signalé des incidents de gravité très diverse (de l'incendie de quelques poubelles jusqu'à celui de bâtiments entiers, de quelques jets de pierres sur les véhicules de police ou de pompiers jusqu'à des jets de cocktails Molotov artisanaux et des courses-poursuites entre des dizaines de groupes de jeunes et des centaines de policiers durant toute la nuit). Jamais les pouvoirs publics n'avaient mobilisé autant de moyens répressifs : au plus fort de la crise, on comptait jusqu'à 11 500 policiers et gendarmes mobilisés par jour, appuyés par 7 hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie, équipés de projecteurs et de caméras, survolant certaines zones pendant des nuits entières.

Enfin, et peut-être surtout, la panique fut telle au sommet de l'État que le président et le Premier ministre décidèrent de recourir au couvre-feu. Le 8 novembre, ils décrétèrent l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain, en application d'une loi datant du 3 avril 1955, prise au temps de la Guerre d'Algérie et utilisée une seule fois depuis cette époque

10 *Quand les banlieues brûlent...*

(en Nouvelle-Calédonie, en 1985). Cette loi permet aux préfets d'interdire la circulation des personnes et des véhicules à certaines heures et sur certains territoires, de prononcer la fermeture provisoire des salles de spectacles et des débits de boissons, l'interdiction de réunions, l'assignation à résidence de certaines personnes, la possibilité d'effectuer des perquisitions de nuit et même de poursuivre à l'intérieur des résidences privées les suspects en fuite⁵. Vingt-cinq départements furent autorisés à appliquer l'état d'urgence pour certaines de leurs villes (même si seuls sept d'entre eux en firent usage)⁶. Le gouvernement fit ensuite voter, le 18 novembre, une loi prolongeant cet état d'urgence auquel il ne sera mis fin que le 4 janvier 2006.

Pour toutes ces raisons, que l'on préfère parler d'« événements », de « troubles sociaux » ou d'« émeutes » (ce que nous ferons ici), force est de constater que la France a peut-être connu durant ces trois semaines les plus importantes agitations sociales spontanées depuis Mai 68. Que s'est-il donc passé ? C'est à un premier tour d'horizon de la question que ce chapitre est consacré.

5. *Journal officiel* du 9 novembre 2005, p. 17593-17594.

6. Les Alpes-Maritimes (Nice, Saint-Laurent-du-Var), les Bouches-du-Rhône (Marseille), la Côte-d'Or (Dijon, Chenôve, Longvic), l'Eure (Évreux, Gisors), la Haute-Garonne (Toulouse, Colomiers, Blagnac), le Loiret (Orléans), la Meurthe-et-Moselle (Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy), la Moselle (Metz, Woippy), le Nord (ensemble des communes de la communauté urbaine de Lille-Métropole), l'Oise (Méru, Creil, Nogent-sur-Oise), le Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), le Bas-Rhin (Strasbourg, Bischheim), le Haut-Rhin (Mulhouse), le Rhône (Lyon, Vénissieux), Paris, la Seine-Maritime (Rouen, Le Havre), la Seine-et-Marne (sur l'ensemble des communes), les Yvelines (sur l'ensemble des communes), la Somme (Amiens), le Vaucluse (Avignon), l'Essonne (sur l'ensemble des communes), les Hauts-de-Seine (sur l'ensemble des communes), la Seine-Saint-Denis (sur l'ensemble des communes), le Val-de-Marne (sur l'ensemble des communes) et enfin le Val-d'Oise (sur l'ensemble des communes).

Le déclenchement de l'émeute

Depuis les premières « émeutes urbaines » survenues en 1990 et 1991 dans les agglomérations parisienne et lyonnaise, le scénario est toujours un peu le même⁷. Le déclenchement de l'émeute est lié à la mort (intentionnelle ou accidentelle) de jeunes du quartier en relations (diverses) avec une intervention policière. Que s'est-il passé cette fois-ci, à Clichy-sous-Bois, le 27 octobre 2005 ?

En cette période de vacances scolaires, en fin d'après-midi, trois adolescents (l'un a 15 ans, les deux autres 17 ans), habitant Clichy, issus de l'immigration (leurs parents sont maliens, tunisiens et turcs), escaladent les grilles d'un transformateur EDF. Et deux d'entre eux y trouvent la mort par électrocution, tandis que le troisième est grièvement brûlé. Pourquoi ont-ils pénétré ce lieu éminemment dangereux ? Comme souvent, au moins deux versions des faits s'opposent dans l'immédiat. Pour les jeunes du quartier, il ne fait pas de doute que les adolescents ont été obligés de fuir pour échapper à la police qui les poursuivait sans raison valable. Ils sont donc « morts pour rien », comme ils l'inscriront sur leurs sweat-shirts lors de la marche silencieuse du samedi. De son côté, le ministère de l'Intérieur a présenté différentes versions des faits, visant toutes à exonérer les policiers de toute forme de responsabilité dans le drame. Dès le lendemain matin, N. Sarkozy évoqua la piste délinquante (une tentative de cambriolage puis un vol dans une cabane de chantier) mais assura que la police « ne poursuivait pas physiquement » les adolescents. Puis l'Inspection générale des services, après l'interrogatoire du rescapé (grièvement blessé, sur son lit d'hôpital, le lendemain de son électrocution), indiqua qu'il n'y avait pas eu de course-poursuite, que les policiers étaient rentrés au commissariat après avoir interpellé les véritables responsables d'un vol dans un cabanon de chantier et qu'aucune sanction de policier ne paraissait justifiée. C'est

7. C. BACHMANN, N. LEGUENNEC, *Autopsie d'une émeute urbaine*, Albin Michel, Paris, 1997.

12 Quand les banlieues brûlent...

également la thèse que retiendra dans un premier temps le parquet. Mais les familles, doutant de cette version des faits, prirent un avocat qui décida de porter plainte contre X pour non-assistance à personne en danger, afin d'obliger la justice à ouvrir une information judiciaire et désigner un juge d'instruction. Le procureur de la République annoncera le 3 novembre l'ouverture de cette information judiciaire, répétant qu'« il n'y avait pas eu de course-poursuite » mais qu'il subsistait néanmoins des questions rendant nécessaire la désignation d'un juge d'instruction. L'enquête de l'IGS (fondée notamment sur l'écoute des communications radio entre les voitures de police et le central) indiquait en effet qu'un policier avait bien vu les trois adolescents entrer dans le transformateur EDF et avait prévenu par radio sa hiérarchie du risque encouru par les jeunes. Dès lors, le procureur reconnaissait le bien-fondé *a priori* d'une plainte pour non-assistance à personne en danger.

Enfin, selon le second témoignage du rescapé (dans d'autres conditions : lors de son audition devant le juge d'instruction le 10 novembre, puis dans une interview donnée au quotidien *Le Parisien* après sa sortie de l'hôpital, le 15 décembre), les trois jeunes rentraient à pied d'une partie de football dans une ville voisine (Livry-Gargan) quand ils ont entendu des sirènes de police, croisé d'autres jeunes qui s'enfuyaient et, enfin, aperçu une voiture de police dont un fonctionnaire en civil descendait le pistolet *flashball* à la main. Se sentant menacés, n'ayant pas sur eux leurs papiers d'identité et l'un des jeunes étant connu de la justice (objet d'une mesure éducative), ils se sont mis à courir eux aussi et se sont réfugiés dans le transformateur où ils sont restés cachés une trentaine de minutes, sans oser sortir (entendant dehors les sirènes, des voix et des aboiements de chiens), avant d'être électrocutés.

De toutes ces informations diffusées dans la presse en novembre et décembre 2005, il semble donc ressortir que les trois adolescents ont été pris malgré eux dans une opération de police qui ne les concernait pas, qu'ils ont fui en même temps que d'autres jeunes bel et bien responsables d'un vol et qu'ils ont été aperçus entrant dans le transformateur par au

moins un policier dont la hiérarchie a apparemment jugé que ses collègues et lui avaient mieux à faire que de s'occuper de ces jeunes...

Les trois phases des émeutes

Les émeutes ont duré trois semaines, du 27 octobre au 17 novembre, date à laquelle le ministère de l'Intérieur annonce le « retour à une situation normale », c'est-à-dire la fin des affrontements entre groupes de jeunes et policiers, ainsi que le passage sous le seuil des cent voitures brûlées par nuit sur la France entière. Elles ont connu trois phases.

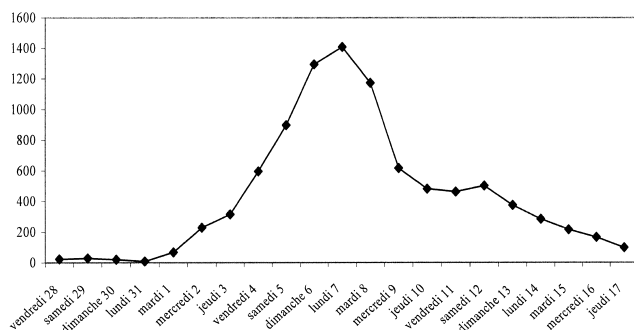
La première est celle de l'émeute locale à Clichy-sous-Bois (et, dans une certaine mesure, à Montfermeil, ville contiguë dont les quartiers populaires concernés font partie du même grand ensemble que ceux de Clichy). Elle dure cinq jours, du 27 octobre au 1^{er} novembre. Elle débute le soir même de la mort des deux jeunes, s'accroît la nuit suivante (28-29 octobre) après les déclarations du ministre de l'Intérieur niant toute implication de la police dans ces deux morts, s'apaise dans la nuit du 29 au 30 après la marche silencieuse des cinq cents habitants de Clichy, puis redémarre dans la nuit du 30 au 31 au cours de laquelle une grenade lacrymogène lancée par les CRS éclate devant la mosquée de Clichy. Enfin, elle baisse de nouveau d'intensité à partir de la nuit suivante et l'on ne signalera plus d'événement majeur⁸. Il semble toutefois que l'incident de la mosquée a joué un rôle dans le passage de la première à la deuxième phase de l'émeute.

La deuxième phase débute dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre. Elle se caractérise par l'extension progressive de l'émeute à la région parisienne. Dans un premier temps, l'extension a surtout lieu dans les « zones urbaines sensibles » (ZUS) de la Seine-Saint-Denis. Outre Montfermeil, sont ainsi

8. À l'exception de l'incendie d'un gymnase dans la nuit du 5 au 6 novembre.

14 *Quand les banlieues brûlent...*

concernées les communes de Aulnay-sous-Bois, Bondy, Le Blanc-Mesnil, Neuilly-sur-Marne, Sevran et Tremblay-en-France. Ajoutons Chelles, située dans le département de la Seine-et-Marne mais limitrophe de Montfermeil. Dans les jours suivants, ce sont toutes les autres communes comptant des gros quartiers populaires qui entreront dans l'émeute : Aubervilliers, Bobigny, Drancy, Épinay-sur-Seine, Gagny, La Courneuve, Le Bourget, Livry-Gargan, Montreuil, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villepinte et Villetaneuse. Dès la nuit du 1^{er} au 2 novembre, et plus encore la suivante, les affrontements avec la police et/ou les incendies de véhicules ou de bâtiments s'étendent à d'autres départements de la région parisienne, à commencer par les Yvelines (Mantes-la-Jolie et Trappes puis, à des degrés divers, Achères, Carrières-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Chatou, Les Mureaux, Poissy et Sartrouville), pourtant situées à l'autre extrémité (sud ouest) de la région parisienne. Puis les incidents s'étendent aux Hauts-de-Seine (notamment Antony, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne), au Val-de-Marne (notamment Champigny, Villeneuve-Saint-Georges) et à l'Essonne (notamment Épinay-sous-Sénart, Évry, Grigny), enfin à la Seine-et-Marne (notamment Chelles, Dammarie-les-Lys, Melun) et au Val-d'Oise (notamment Argenteuil, Cergy, Garges). Les incendies de véhicules se comptent désormais par centaines chaque nuit (plus de 500 dans la seule nuit du 3 au 4 novembre), les affrontements avec les forces de l'ordre et les caillassages de véhicules de police, de pompiers et de bus se multiplient, ainsi que certains incendies de bâtiments (essentiellement publics). Près de quatre-vingts communes d'Île-de-France sont concernées à des degrés très divers (à l'exception de Paris), et le retour au calme général dans la région ne surviendra qu'à partir de la fin de la première semaine de novembre. Entre-temps, l'émeute a pris une nouvelle dimension.

Introduction générale **15**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOITURES BRÛLÉES
DU 28 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2005

Source : ministère de l'Intérieur.

La troisième phase de l'émeute se caractérise par son extension au reste de la France. Elle débute dans la nuit du 3 au 4 novembre où l'on enregistre davantage d'incendies de voitures, en particulier dans les agglomérations de Rouen, de Lyon, de Rennes, de Soissons et dans le département du Nord. Elle est pleinement avérée à partir de la nuit suivante lorsque ce sont des ZUS bien connues pour leur culture émeutière qui entrent en scène (tel le quartier de l'Ousse-des-Bois à Pau), en particulier les « poids lourds » que sont les gros quartiers populaires des métropoles régionales lilloise, toulousaine, strasbourgeoise, rennaise, roubaisienne, rouennaise et bordelaise⁹. En deux jours, le nombre de communes concernées sur la France entière grimpe à 200. Dès la nuit du 6 au 7 novembre, il apparaît que l'émeute est désormais presque aussi forte en province qu'en région parisienne. Elle continuera du reste pour l'essentiel en province la semaine suivante. Au croisement des deux phases de l'émeute, entre

9. Marseille semble avoir connu un niveau modéré d'incidents au regard de la taille de ses quartiers populaires. Nantes semble dans le même cas.

16 *Quand les banlieues brûlent...*

le 6 et le 8 novembre, l'intensité des troubles est maximale. Le nombre de véhicules brûlés atteint près de 1 500 dans la nuit du 7 au 8, la majorité en province, le tout réparti sur 274 communes.

Dans les jours qui suivent, le nombre de communes impliquées, à des degrés très divers, approche les 300. Outre la région parisienne et les très grandes villes et agglomérations déjà citées, presque toutes les villes moyennes contenant des ZUS sont concernées, dans une quarantaine de départements : Bourg-en-Bresse (Ain), Saint-Quentin et Soissons (Aisne), Nice (Alpes-Maritimes), Sedan (Ardennes), Dijon (Côte-d'Or), Romans-sur-Isère (Drôme), Besançon et Montbéliard (Doubs), Évreux (Eure), Brest et Quimper (Finistère), Bègles (Gironde), Béziers, Montpellier et Sète (Hérault), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Châteauroux (Indre), Tours (Indre-et-Loire), Grenoble (Isère), Blois (Loir-et-Cher), Dole (Jura), Roanne et Saint-Étienne (Loire), Orléans (Loiret), Laval (Mayenne), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Metz (Moselle), Dunkerque et Valenciennes (Nord), Beauvais et Creil (Oise), Arras et Lens (Pas-de-Calais), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Pau (Pyrénées-Atlantiques), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Colmar et Mulhouse (Haut-Rhin), Vénissieux (Rhône), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Le Mans (Sarthe), Le Havre (Seine-Maritime), Amiens (Somme), Montauban (Tarn-et-Garonne), Draguignan, Fréjus et Toulon (Var), Apt, Avignon et Carpentras (Vaucluse), Épinal (Vosges), Belfort (Territoire de Belfort).

La décrue du phénomène s'observe, à des vitesses variables selon les régions, surtout à partir du 14 novembre, dix-huitième nuit des émeutes. Enfin, le « retour à la situation normale » est constaté par le ministère de l'Intérieur à partir du 17 novembre.

Les mécanismes de propagation de l'émeute

Du point de départ de Clichy-sous-Bois jusqu'au retour au calme général après l'embrasement national, la nature des mécanismes de propagation des émeutes fait débat. Passons

ici sur les débats annexes et trop peu sérieux comme la mise en accusation (récurrente depuis dix ans) des chanteurs de rap, ou encore la liaison que certains (ir)responsables politiques voudront faire avec la polygamie¹⁰. Examinons les deux principales questions qui ont traversé le champ politico-médiatique (celle du caractère organisé et délinquant des émeutes et celle du rôle de la télévision dans leur propagation) durant les émeutes, avant de souligner le rôle d'autres facteurs généralement passés sous silence et pourtant autrement plus puissants.

La théorie de l'organisation des émeutes par les « bandes délinquantes » a été rapidement soutenue par le ministère de l'Intérieur et par le réseau des parlementaires UMP proches de N. Sarkozy. Elle n'est pas nouvelle, en réalité, et structure un certain discours policier sur les « violences urbaines » depuis le début des années 1990¹¹. Réactivée dès le début des émeutes, elle conduit le ministre de l'Intérieur à déclarer devant l'Assemblée nationale que « 75 % à 80 % » des émeutiers interpellés sont des délinquants bien connus et que les émeutes traduisent notamment « la volonté de ceux qui ont fait de la délinquance leur activité principale de résister à l'ambition de la République de réinstaurer son ordre, celui de ses lois, dans le territoire¹² ». Or, même si parmi les émeutiers l'on trouve naturellement des délinquants qui s'en donnent à cœur joie, cette théorie du ministre de l'Intérieur sera d'abord démentie par les magistrats, notamment ceux

10. 200 parlementaires UMP saisiront ainsi le ministre de la Justice pour lui demander de poursuivre des rappeurs accusés d'inciter à la haine et à la violence (AFP, 23 novembre). Les propos sur le rôle de la polygamie seront tenus par le président du groupe UMP à l'Assemblée et par le ministre délégué au Travail (AFP, 17 novembre), ainsi que par N. Sarkozy (interview dans *L'Express*, 17 novembre).

11. L. MUCCHIELLI, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La Découverte, Paris, 2^e éd. 2002, p. 40-54.

12. « Violences : 75 à 80 % des interpellés "déjà connus" de la police (Sarkozy) » (AFP, 15 novembre). Il ajoutera quelques jours après que « la première cause de désespoir dans les banlieues, c'est le trafic de drogues, la loi des bandes, la dictature de la peur, la démission de la République » (AFP, 19 novembre).

18 Quand les banlieues brûlent...

du tribunal correctionnel de Bobigny jugeant en comparution immédiate la plupart des émeutiers poursuivis en Seine-Saint-Denis. Pour eux, « la très grande majorité [des émeutiers jugés] présentent un profil de primo-délinquants ». Constat confirmé par les parquets de Créteil, de Lyon, de Nice et de Nancy¹³. La thèse de l'organisation délinquante est ensuite démentie par un des propres services du ministère, les Renseignements généraux (RG), dont le journal *Le Parisien* révèle un rapport sur les émeutes datant du 23 novembre, qui diagnostique « une forme d'insurrection urbaine non organisée », « une révolte populaire des cités, sans leader et sans proposition de programme », animée par des jeunes « habités d'un fort sentiment identitaire ne reposant pas uniquement sur leur origine ethnique ou géographique, mais sur leur condition sociale d'exclus de la société française »¹⁴. Le rapport ajoute que l'État s'est surtout préoccupé de « la montée de l'islamisme radical et du terrorisme religieux » et a « négligé le problème complexe des banlieues ». Au moment où l'extrême droite française et la presse étrangère soulevaient la question du rôle de cet « islamisme radical », et alors que le ministre de l'Intérieur avait évoqué la menace des « extrémistes » (Seine-Saint-Denis, 6 novembre) et annoncé sa volonté d'expulser les émeutiers de nationalité étrangère même titulaires d'un titre de séjour (Assemblée nationale, 9 novembre), ce sont à nouveau les RG ainsi que la DST qui ont démenti toute implication des groupes musulmans radicaux¹⁵. Le camouflet est, là aussi, cinglant et pose la question de l'attitude du ministre de l'Intérieur qui semble avoir adopté de longue date une stratégie délibérée de provocation et de stigmatisation des jeunes des quartiers populaires¹⁶.

13. « Les juges ne confirment pas le portrait des émeutiers dressé par Sarkozy » (AFP, 17 novembre)

14. *Le Parisien*, 7 décembre 2005.

15. « Directeur des RG : "La part des islamistes dans les violences a été nulle" » (AFP, 23 novembre); « DST : les islamistes "pas impliqués" dans les émeutes en banlieues » (AFP, 24 novembre)

16. Voir le chapitre 2 de ce livre.

Introduction générale **19**

Une autre question a beaucoup agité le monde politico-médiatique après l'extension des émeutes en province : celle du rôle de la télévision. A-t-on encouragé la concurrence et la surenchère entre les quartiers en montrant tous les jours des voitures qui flambent et des groupes de jeunes qui caillaient les CRS ?

La question, pertinente, est régulièrement posée depuis dix ans à l'occasion du réveillon du jour de l'an. C'est en 1995, à Strasbourg, que les incendies de voitures prirent une ampleur nouvelle cette nuit-là. Depuis, force est de constater d'une part qu'une double concurrence (entre quartiers voisins mais aussi entre chaînes de télévision) l'a amplifiée, d'autre part que le phénomène s'est progressivement étendu un peu partout en France ¹⁷. Depuis dix ans, brûler des voitures est devenu un « moyen d'expression » banal dans les quartiers populaires. Cela étant, on ne peut se contenter de dire qu'il suffirait de ne plus montrer ces images pour que les incendies de voitures cessent. De même que cacher la misère ne l'a jamais fait disparaître... D'abord, ce n'est pas la première fois que des émeutes éclatent dans un quartier et que la télévision en montre des images ; et, jusqu'à présent, cela n'avait pas provoqué un tel effet de contagion. Ensuite, dans l'esprit des émeutiers, la fonction de ces incendies est avant tout locale, on le verra dans un instant. Enfin, si compétition il y a, c'est avec le quartier voisin et non avec des villes situées à l'autre bout de la France. Encore une fois, il n'y a eu dans ces émeutes aucune structuration idéologique ni aucune organisation à l'échelle des quartiers, encore moins à l'échelle nationale. Tout au plus peut-on dire que les images diffusées à la télévision ont montré à des jeunes « émeutiers potentiels » que d'autres s'y étaient lancés et que ceci leur a servi de déclencheur. Reste à comprendre d'abord la fonction locale de ces émeutes et les motivations des émeutiers, ensuite les raisons de fond pour lesquelles tant d'émeutiers potentiels existaient dans tant de villes françaises.

17. L. MUCCHIELLI, *Violences et insécurité, op. cit.*, p. 19.

20 *Quand les banlieues brûlent...*

Paroles d'émeutiers : les raisons de la colère

On trouve dans la presse du mois de novembre quelques articles fondés sur des interviews de jeunes habitants des quartiers populaires, dont quelques émeutiers. Nous avons voulu compléter cette source en réalisant, un mois après la fin des événements, une dizaine d'entretiens dans un quartier « sensible » de la région parisienne, auprès de jeunes âgés de 15 à 18 ans, ayant participé activement aux événements sans toutefois se faire interpeller par la police. L'étude est modeste puisqu'elle ne concerne qu'un seul quartier. Toutefois, les paroles qu'on va lire sont à la fois représentatives des émeutiers de ce quartier et authentiques car recueillies par une personne connue et respectée d'eux, dans la garantie de l'anonymat et sans aucune raison d'en rajouter comme le font parfois les jeunes devant les micros et les caméras des journalistes¹⁸.

Que disent donc ces émeutiers ? Certains évoquent le drame de Clichy-sous-Bois, mais surtout pour dire que la police y était mêlée et que le ministre de l'Intérieur a tenté de le dissimuler. Ils évoquent aussi la grenade lacrymogène lancée vers la mosquée de Clichy mais, là encore, c'est moins la grenade elle-même qui a suscité la révolte que l'absence d'excuses de la part de la police. Dans le jeu des sociabilités locales, certains évoquent aussi l'effet de surenchère à la fois entre quartiers et entre individus, certains « petits » voulant montrer leur courage physique et ainsi s'élever dans la hiérarchie locale des réputations. Tout cela est donc présent mais annexe. Ce n'est pas cela qui leur donne « la rage », « la haine », la volonté de « tout péter ». Leur colère est avant tout une révolte contre une situation d'humiliation. Certains la font clairement remonter à l'école, d'autres racontent des expériences de discriminations à l'embauche, mais tous, sans exception, considèrent que la source quotidienne de leur

18. Les entretiens ont été réalisés par un jeune sociologue, dans le quartier où il habite, auprès de jeunes qui le connaissent et ont confiance en lui, sur la base d'une grille d'entretien que nous avons fournie.

Introduction générale **21**

sentiment d'injustice et d'humiliation est leur relation avec la police.

Avant les émeutes c'était la routine, on reste avec les potes après les cours, on charrie entre nous, on fait quelques sorties, on va manger au grec et si y a du gent-ar [de l'argent] à se faire, on fait parce que la mère elle peut pas tout assurer. Par exemple, des mecs ramènent des téléphones portables de Thaïlande qu'ils achètent 50 euros, ben nous, on va les revendre 150 et ils nous donnent notre bifton de 50. [...] On s'débrouille quoi. Les flics, quand ils nous serrent avec ça, ils savent que c'est pas de la marchandise volée mais ces fils de p... ils nous les prennent pour les garder. C'est pour ce genre de truc que j'ai la rage parce qu'avec leur insigne de la police nationale ils se croient tout permis, ils savent qu'on peut pas répondre et ils nous cherchent tout le temps en attendant qu'on fasse la moindre faute, et après ils te mettent un outrage ou autre chose pour que tu fasses une garde à vue. Moi, c'est ce qui s'est passé. Une fois je vendais une Rolex, ils me l'ont prise et le keuf il m'a dit « merci pour le cadeau, je vais la porter tout le temps ». Depuis ce jour-là j'ai la haine. Les émeutes, c'était une vengeance par rapport à tout ça. (H..., 15 ans, en BEP.)

Pourquoi ils nous laissent pas tranquilles? On est dans notre quartier en train de discuter avec nos potes et ils viennent te faire chier deux ou trois fois dans la même journée. Franchement, avant les émeutes, on était tranquilles, on jouait au foot entre potes, en plus c'était le Ramadan, donc on essayait de faire le maximum attention à notre comportement, mais ils sont toujours là pour tout casser. Et après ça a pété bien comme il faut. Toute façon, ça aurait pété un moment ou un autre [...], avec ou sans la mort de ces deux mecs à Clichy-sous-Bois. [...] Ça m'a fait trop plaisir quand on leur a jeté des pavés dans la gueule, pour une fois on a inversé les rôles, si tu les avais vus, cette fois-ci ils faisaient moins les malins. Moi je disais aux mecs « il faut pas brûler des voitures, si on doit faire quelque chose, c'est bien taper un poulet », comme ça, quand ils vont venir dans le quartier, avant de rentrer dedans ils vont se chier dessus et ils vont tellement flipper qu'ils joueront plus les cow-boys. [...] y a très peu de quartiers qui ont fait ça pour être solidaires de Clichy, moi je te dis que c'est la haine

22 *Quand les banlieues brûlent...*

contre les keufs, parce qu'ils parlent trop mal. [...] Je sais que maintenant les Français ils vont avoir la haine contre les mecs des cités mais, qu'est-ce que tu veux, c'est pas de notre faute, nous on demande juste du respect, moi si le keuf il vient et me demande mes papiers poliment je lui donne sans problème. (R..., 16 ans, en BEP.)

On était posés et les keufs sont venus pour voir si on avait de l'essence dans les mains, ils nous ont hagar [intimidés], ils sont venus à trois, ils se prennent pour des chauds dans la cité alors qu'on avait rien fait. Moi je m'en foutais des brûlés [de Clichy-sous-Bois], je voulais me taper avec les keufs. [...] Ils commencent à crier et parlent pour rien dire alors que toi tu parles pas. Ils t'insultent « ferme ta gueule ! » et ils sentent tes mains pour voir si y a de l'essence. C'était en fin d'après-midi. [...] J'ai ressenti la rage. [...] Nous, on voudrait que les keufs se comportent bien avec nous : « Bonjour, contrôle d'identité, vous avez vos papiers ? » Mais eux c'est : « Alors les gars, vous galérez ? Alors on va pas s'ennuyer ! Passe-moi ta carte d'identité et ferme ta gueule. » Alors tu lui donnes et tu fermes ta gueule. Y a pas d'bonjour, pas d'au revoir, ils nous traitent comme de la merde. (B..., 17 ans, à la recherche d'un emploi.)

Franchement dans les émeutes y avait de tout. Il y avait les mecs qui avaient la rage contre les keufs, d'autres qui avaient la rage contre l'école parce qu'ils ont plus d'école, d'autres parce qu'ils ont pas de taf, d'autres pour s'affirmer dans le quartier. Tous les mecs qui avaient une rage contre quelque chose ils ont profité des émeutes pour tout niquer. Mais la majorité des mecs, c'est la haine contre les keufs parce qu'ils se la racontent beaucoup, y en a plein ils sont racistes et ils nous traitent comme de la merde. [...] quand un juif se fait taper, on en fait toute une histoire au journal de 20 heures et le président en personne il présente ses excuses, mais quand c'est un Arabe ou un Noir, c'est pas grave, et encore pire : Sarkozy, il a pas essayé de camoufler quand le keuf il a jeté la grenade lacrymogène dans la mosquée ? C'est un pays d'hypocrites. (T..., 18 ans, à la recherche d'un emploi.)

Ainsi, la vengeance envers les policiers peut être considérée comme la principale motivation immédiate des émeutiers,

a fortiori lorsque – de nombreux témoignages convergent¹⁹ – cette police ne s’est pas contentée de subir la violence des jeunes mais en s’est parfois venue la provoquer. Encore une fois, cela peut étonner tant le discours médiatico-politique dissimule cette réalité de terrain, ces rapports de force, ces provocations, ces violences et ces vengeances qui structurent au quotidien les rapports entre groupes de jeunes et groupes de policiers (voir le chapitre 5 de ce livre). Méconnaître cette réalité, c’est s’interdire de comprendre le déclenchement et le déroulement de certaines émeutes. C’est aussi s’interdire de comprendre pourquoi les discours du ministre de l’Intérieur ont un réel impact auprès de cette jeunesse qui l’observe à la télévision, et pourquoi il parvient à cristalliser leur sentiment d’humiliation (voir le chapitre 2 de ce livre).

À travers ces entretiens avec les émeutiers, on voit aussi affleurer toutes les autres raisons de leur colère et tous les autres types d’humiliations : l’échec scolaire, l’absence de travail, le sentiment d’être des citoyens de seconde zone, presque des parias. Et c’est bien cela le fond de leur révolte, ce sont des sentiments d’injustice, d’abandon, d’absence d’avenir et de cynisme du reste de la société, qui finissent par constituer une « victimation collective », qui justifie et qui libère leur colère dans le moment de l’émeute²⁰. Reste maintenant à aller au-delà de l’enregistrement de la colère immédiate pour comprendre les conditions de production des émeutes. Car ces dernières n’ont pas eu lieu dans n’importe quels quartiers de n’importe quelles villes. La géographie sociale des émeutes indique clairement que le phénomène est une caractéristique de ces « zones urbaines sensibles »

19. Le maire de Clichy-sous-Bois, lui-même, déclarait à l’AFP le 2 novembre que « le dispositif policier, cette nuit, serait adapté et nettement moins provocant » et que, pour cette raison, les choses devraient mieux se passer. De même, notre équipe a constaté des provocations policières dans plusieurs quartiers de la région parisienne.

20. L. MUCCHIELLI, « Le rap de la jeunesse des quartiers relégués. Un univers de représentations structuré par des sentiments d’injustice et de victimation collective », in M. BOUCHER et A. VULBEAU, (sous la dir.), *Émergences culturelles et jeunesse populaire*, L’Harmattan, Paris, 2003, p. 325-355.

24 Quand les banlieues brûlent...

(ZUS) que la politique de la ville recense depuis la loi du 14 novembre 1996 ²¹.

Derrière les émeutes : le processus de ghettoïsation

Au terme de plus de vingt ans d'études sur les quartiers populaires et de diagnostics liés à la politique de la ville, la démonstration n'est plus à faire ²². Les 751 « zones urbaines sensibles » (ZUS), dans lesquelles vivent 4,7 millions de personnes (soit 8 % de la population française métropolitaine), concentrent les situations de précarité et les processus d'exclusion. Un certain nombre de traits leur sont communs :

- familles nombreuses, voire très nombreuses (donc : population jeune), plus souvent monoparentales qu'ailleurs, vivant dans des logements collectifs (généralement HLM) exigus, surpeuplés et quelquefois insalubres ;

- absence de mixité sociale et concentration des populations issues de l'immigration, deux facteurs qui renforcent le sentiment de sa « différence » ;

- handicaps de nombreux parents et enfants face à l'école (notamment des troubles du langage et des difficultés de maîtrise de la langue française), qui entraînent davantage

21. Certes, des incidents ont été enregistrés dans quelques villes qui ne contiennent ni ne voisinent immédiatement avec des ZUS, toutefois il s'agit, dans quasiment tous les cas, d'incidents mineurs et isolés (en général quelques incendies sporadiques de poubelles ou de voitures). Les véritables émeutes, notamment les affrontements entre groupes de jeunes et forces de l'ordre, ont eu lieu dans des ZUS. Ce qui ne signifie pas, *a contrario*, que toutes les ZUS de France ont connu des émeutes en novembre 2005. L'analyse vise donc à expliciter les conditions nécessaires mais non suffisantes à la propagation des émeutes. D'autres facteurs, qui tendent au contraire à empêcher le déclenchement d'une émeute ou à en limiter l'ampleur, doivent être pris en compte, notamment la façon dont les municipalités et les partenaires institutionnels et associatifs gèrent localement les situations (voir un aspect de la question dans le chapitre 7 de ce livre).

22. F. DUBET et D. LAPEYRONNIE (*Les Quartiers d'exil*, Seuil, 1992), H. VIEILLARD-BARON (*Les Banlieues française*, Éd. de l'Aube, 1994), C. BACHMANN et N. LEGUENNEC (*Violences urbaines*, op. cit.), J.-M. STÉBÉ (*La Crise des banlieues*, PUF, 2002), J.-P. FITOUSSI, L. ÉLOI et J. MAURICE (*Ségrégation urbaine et intégration sociale*, La Documentation française, 2003). Pour les données les plus récentes, on lira les rapports 2004 et 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles créé par la loi du 1^{er} août 2003 (<http://www.ville.gouv.fr>).

qu'ailleurs des problèmes précoces de scolarité, des échecs scolaires et des orientations vers l'enseignement technologique ;

– discriminations de toutes sortes subies en raison du lieu d'habitat, des pratiques culturelles (façons de se vêtir, de s'exprimer, de porter sur soi des « signes religieux ») et parfois de la couleur de la peau ;

– taux de chômage globalement deux à trois fois supérieur aux autres territoires (lors même que les habitants n'ont pas d'autres sources de revenus en dehors des aides sociales), taux d'emploi précaire et d'emploi à temps partiel contraint également supérieur, et proportion de bas salaires nettement supérieure à la moyenne nationale, d'où résultent des conditions économiques précaires, quelquefois miséreuses ;

– taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 25 ans se situant entre 30 % et 40 % et pouvant atteindre voire dépasser 50 % pour les jeunes issus de l'immigration sortis de l'école sans diplôme ou avec un simple CAP ;

– problèmes de santé plus marqués qu'ailleurs, constatables dès l'enfance à travers une moins bonne alimentation, davantage de troubles de la vision et de l'audition, davantage de problèmes de surpoids et de problèmes bucco-dentaires ;

– isolement relationnel et plainte sur la qualité du cadre de vie plus forts qu'ailleurs ;

– relations ambivalentes aux institutions (services sociaux, services administratifs municipaux et préfectoraux, école, forces de l'ordre), qui renvoient une image négative de soi (sentiments de dépendance, d'infériorité, voire de mépris, de suspicion et de violence) tant individuelle que collective ;

– absence de représentation politique et de structuration politique au sens large (syndicale, associative) ;

– sentiment d'enfermement dans le quartier et d'abandon voire de rejet de la part des « autres » (les autres mondes sociaux, les responsables politiques)²³ ;

– petite et moyenne délinquance (vandalisme, vols, bagarres, trafics de cannabis) plus forte qu'ailleurs.

La cité du Chêne Pointu, à Clichy-sous-bois, où a éclaté l'émeute le 27 octobre, est un exemple typique de ces ZUS.

23. Voir le chapitre 4 de ce livre.

26 *Quand les banlieues brûlent...*

Clichy-sous-Bois et sa cité du Chêne Pointu

Située à 15km à l'est de Paris, Clichy-sous-Bois est une petite ville de 28 300 habitants du département de la Seine-Saint-Denis (www.insee.fr; voir aussi le site de la commune : www.clichy-sous-bois.fr). Longtemps administrée par le Parti communiste, la ville fut conquise en 1995 par le maire socialiste actuel, Claude Dilain. La croissance de sa population s'est faite pour l'essentiel dans les années 1960 et 1970, en bonne partie du fait de l'immigration ouvrière. 80 % de la population vit dans des habitats collectifs dont près de 50 % sont des immeubles d'au moins neuf étages. Un tiers des logements de la ville sont des tours et des barres construites dans le cadre d'un plan d'urbanisme dessiné en 1960 par l'un de ces « grands architectes » de l'époque, dont on croyait les visions « futuristes ». Parmi les actifs ayant un emploi, plus de 70 % sont des ouvriers et des employés, un peu plus de 17 % des professions intermédiaires, près de 6 % des artisans ou des commerçants et 5,6 % des cadres et professions intellectuelles supérieures (mais leur part ne cesse de diminuer). Mais le nombre de celles et ceux qui n'ont pas d'emploi a augmenté tout au long des années 1990. À la fin de cette décennie, le taux de chômage global de la commune est de 23,5 %. Il touche tout particulièrement les jeunes de moins de 25 ans où ce taux s'élève à 32 %. Et quand on ajoute que les jeunes de moins de 25 ans représentent environ la moitié de la population totale de la commune (Clichy est la ville la plus jeune de tout le département), on prend la mesure de la situation... La population étrangère et d'origine étrangère est importante sur la commune. Les étrangers représentent environ un tiers de la population, ce sont aussi les familles ayant le plus d'enfants et les familles les plus populaires. Cette population des quartiers populaires de Clichy-sous-Bois vit dans la précarité économique, dans des logements souvent surpeuplés (28 % des familles de 6 personnes et plus résident dans des logements de 3 pièces et moins) qui continuent à se délabrer. La réussite scolaire des enfants est faible, le taux de chômage écrasant. Certaines formes de petite délinquance sont logiquement endémiques. Les habitants ne

vont pas bien, à tous points de vue. La cité du Chêne Pointu est considérée comme un « quartier sensible », objet de toutes les politiques de la ville depuis plus de quinze ans : Développement social des quartiers (1989-1993), Contrat de ville (1994), Zone franche urbaine (depuis 1997), Grand projet de ville (depuis 2001), Projet intercommunal de rénovation urbaine (signé fin 2004 entre la communauté d'agglomération et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine). Ce dernier projet prévoit la réhabilitation ou la démolition/reconstruction de près de la moitié de l'habitat social, ainsi que la « requalification des voiries » et des « aménagements paysagers ». Mais est-ce bien le cœur du problème...?

Il ne s'agit pas ici de présenter ces populations comme dénuées de capacités d'action et d'évolution²⁴. Mais il faut aussi dire les choses comme elles sont : la situation ne s'arrange pas. Les comparaisons régulièrement effectuées à partir des recensements et des enquêtes de l'INSEE montrent que le *processus de ghettoïsation* se poursuit depuis plus de vingt ans, au carrefour des processus d'exclusion créés par le marché du logement (combiné avec les politiques de peuplement des organismes publics et des élus locaux), le système scolaire et le marché du travail.

La question scolaire sera traitée dans le chapitre 6 de ce livre. Arrêtons-nous ici sur la question centrale de l'emploi. À travers elle, c'est tout le processus d'insertion dans la vie sociale et d'entrée dans l'âge adulte qui est en jeu. Sans emploi (au double sens d'un statut et d'un revenu permettant autre chose qu'une survie à court terme), un jeune ne peut accéder à un logement personnel ou même conjugal, il est dans l'impossibilité de se projeter dans l'avenir tant sur le plan professionnel que familial. Il est condamné à vivre au jour le jour, dans la légalité ou dans l'illégalité ; et quand

24. M. KOKOREFF, *La Force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot, Paris, 2004.

28 Quand les banlieues brûlent...

il a fait un passage préalable dans la délinquance, quand bien même il voudrait en sortir, il ne peut sérieusement l'envisager²⁵.

Le taux de chômage général des hommes âgés de 15 à 24 ans, qui avait baissé en 2000-2001 sous l'effet du dispositif « emploi-jeune », a repris sa hausse en 2002 et se rapproche des 25 %. Ensuite, le taux de chômage des jeunes hommes sortis de l'école sans diplôme n'a cessé de s'aggraver dans les années 1990 et oscille entre 40 % et 50 % depuis une dizaine d'années. Et cette situation concerne au premier chef les ZUS où la situation s'est globalement beaucoup dégradée au cours des années 1990, en particulier chez les jeunes²⁶. À tel point que, « en 2003, un tiers des générations nées entre 1973 et 1983 [donc un tiers des jeunes âgés de 20 à 30 ans] est inactif ou au chômage, sans être en formation », soit environ 200 000 personnes, plus de 230 000 si l'on ajoute les 15-19 ans²⁷. Voilà un beau réservoir d'émeutiers potentiels...

Ajoutons enfin que ces données ne prennent pas en compte les effets de la discrimination à l'embauche touchant les jeunes Français issus de l'immigration, y compris ceux – et ils sont de plus en plus nombreux – qui sont diplômés²⁸. C'est peut-être l'ultime leçon qu'il nous faut tirer de ces émeutes. Contrairement au discours lancinant du ministre de l'Intérieur et d'une partie de la classe politique (discours sur la liberté individuelle et contre les « excuses sociologiques »), il ne suffit pas de « vouloir s'en sortir » pour échapper à la relégation sociale. Dans les quartiers dits « sensibles », beaucoup de jeunes d'origine immigrée sont, malgré leurs diplômes, exclus du jeu économique. Dès lors, ils ne sauraient « donner le bon exemple » aux autres jeunes ni les

25. L. MUCCHIELLI, « L'évolution de la délinquance juvénile », *Sociétés contemporaines*, 2004, 53, p. 101-134.

26. J.-L. Le TOQUEUX et J. MOREAU, « Les ZUS. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », *Insee Première*, 2002, n° 835.

27. Observatoire national des ZUS, Rapport 2004, p. 184.

28. C. TAVAN, « Les immigrés en France : une situation qui évolue », *Insee Première*, 2005, n° 1042 ; A. FRICKEY (sous la dir.), *Jeunes diplômés issus de l'immigration : insertion professionnelle ou discriminations ?*, La Documentation française, Paris, 2005.

dissuader de se révolter. Ils ne peuvent, *au contraire*, que désespérer un peu plus ceux qui n'ont pas réussi à l'école et comprendre, voire encourager, les émeutiers²⁹.

Conclusion : chronique des violences sociales à venir

Les trois semaines d'émeutes de l'automne 2005 ont surpris par leur durée, leur ampleur géographique et la jeunesse de leurs acteurs. Elles témoignent d'une situation de désespérance d'une certaine jeunesse, qui se sent dans l'impasse et de surcroît méprisée³⁰. De fait, cette jeunesse est confrontée à une double crise d'insertion dans la société et dans la vie adulte. La première est économique et sociale : *l'accès à un statut social* est rendu particulièrement difficile pour des centaines de milliers de jeunes hommes qui se trouvent disqualifiés, marginalisés et/ou discriminés sur le marché de l'emploi. Nous avons insisté ici sur la question de l'emploi (au double sens du statut et du revenu). Mais n'oublions pas la seconde crise, qui est d'ordre symbolique et politique : *l'accès à la citoyenneté* est rendu particulièrement difficile pour les jeunes hommes issus de l'immigration qui se considèrent globalement non reconnus, stigmatisés voire rejetés dans la société française, qui ne sont pas représentés par les forces politiques traditionnelles, et se trouvent par conséquent démunis pour construire des actions collectives autonomes, durables et non violentes, par opposition à ces déchaînements émotionnels passagers que sont les émeutes.

À leur façon, ces jeunes émeutiers nous envoient pourtant un message de type politique, au sens le plus noble du terme. Ils nous interpellent sur leur place et leur avenir dans la société française. C'est dire si, plutôt que de s'effrayer de leur violence, on ferait bien de se préoccuper de la légèreté de la réponse apportée par la classe politique (voir le chapitre 1

29. Voir le chapitre 3 de ce livre.

30. « Ces deux sentiments forts, la sensation de l'impasse et la conscience du mépris, sont toujours à la racine des fureurs banlieusardes », écrivaient déjà C. Bachmann et N. Leguennec dans *Violences urbaines*, *op. cit.*, p. 355.

30 *Quand les banlieues brûlent...*

de ce livre). Après le « retour à l'ordre », ni les réponses du gouvernement actuel et de sa majorité parlementaire UMP, ni les vagues propositions du Parti socialiste ne témoignent d'une réelle prise de conscience de la profondeur du malaise et d'une réelle volonté d'y changer fondamentalement quelque chose. Dans ces conditions, on ne peut que redouter d'autres explosions de colère dans les années à venir.